

**Comité Technique Paritaire Ministériel**  
**- 7 octobre 2010 -**

Discours du Ministre d'État

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames et Messieurs les membres du comité technique paritaire ministériel,

Permettez-moi d'abord d'exprimer tout mon plaisir à vous retrouver ce matin et de souhaiter la bienvenue à Jean-François MONTEILS, que nous connaissons bien, puisqu'il était notre fée bienfaitrice lorsqu'il était à Matignon. Il ne pouvait pas toujours faire autant de bienfaits qu'il le voulait mais enfin bon, c'était son rôle et je lui souhaite vraiment la bienvenue dans cette invraisemblable et incroyablement attachante maison, sûrement la plus belle de la République.

Heureux de vous retrouver pour un faire un point général comme on le fait tous les ans au moment des discussions budgétaires dans lesquelles nous sommes engagés alors que la situation des finances publiques, budget de l'État, des Collectivités, des régimes de santé, est celle que vous savez. Enfin bref, nous sommes dans une situation très, très difficile, comme l'Europe d'une façon générale.

Au fond, je pourrais résumer cette situation en trois items.

Nous avons un budget de fonctionnement, toutes choses confondues, qui, compte tenu de la crise, nous oblige à être précautionneux, organisés et imaginatifs.

Nous avons par ailleurs à gérer de grands moyens qui, eux, sont considérables.

C'est l'évolution des fiscalités directes qui nous sont attribuées, nouvelles comme l'éco-redevance, et puis c'est ce que l'on a mis en réserve pour le compte du ministère dans des institutions comme l'ADEME comme les "fonds chaleur", les "fonds démonstrateurs", et puis tous les éléments à la fois du plan de relance, mais surtout du grand emprunt, où l'on a au total une dizaine de milliards en actions nouvelles et marginales à gérer et c'est ça qui est l'ensemble de notre fonctionnement.

On a évidemment des moyens importants, indispensables pour continuer l'incroyable mutation dans laquelle nous sommes engagés. Ce sont les énergies renouvelables, 30% de la plateforme globale d'Orly sera à la géothermie. C'est la révolution des transports, la révolution de l'agriculture, ou du moins sa très grande évolution devenant à la fois des producteurs d'énergie, réduisant leurs intrants, allant clairement vers le bio, c'est le respect de la biodiversité, la gestion des déchets et la prévention des risques.

Si l'on devait illustrer l'invraisemblable influence de ce ministère dans cette mutation il suffit d'aller au Salon de l'Automobile, en tramway ... C'est quand même très stupéfiant ce qui se passe. Nous ne gérons pas directement le secteur de l'automobile, mais nous sommes en charge de la mobilité.

Il y a trois ans la situation était la suivante : deux constructeurs nationaux qui n'avaient pas de stratégie, ce n'est pas un grief, c'est un constat, sur la voiture plus ou moins décarbonée, plus ou moins hybride, hybride au chargeage ou électrique. Et ils n'avaient pas de stratégie pour des raisons assez simples, c'est qu'ils sont extrêmement performants dans le petit moteur thermique.

Sauf que le monde entier va vers les voitures décarbonées et quand vous

avez une voiture petite, au prix de marché où sont les voitures françaises par rapport aux concurrents, vous n'avez pas la capacité d'embarquer de la technologie chère pour réduire les émissions de CO2.

On voyait donc une impasse claire des constructeurs français avec un risque de drame social absolument majeur. Ce ministère a lancé l'idée de tester au fond ce que voulaient vraiment les gens. La seule façon de tester c'était le bonus-malus écologique. Il a été mis en place.

Eux, pensaient que cela ferait 3% de déplacement de marché, et cela a fait 52% de déplacement de marché. Et donc au fond l'idée, c'était : "est-ce que ce n'est pas ça la voiture dans les dix ans qui viennent ?"

Je n'ai pas dit forcément électrique, mais très décarbonée. Tout un travail s'est fait et on s'est rendu compte, et c'est vraiment ce ministère, qu'une voiture décarbonnée ou électrique c'est pas tellement une voiture, c'est un environnement, ce sont des accords avec des agglomérations, ce sont des infrastructures de charge rapide, une filière spécialisée d'énergie puisque c'est un métier particulier, des dispositifs financiers, fiscaux, des accords avec les concessionnaires de parking ..., bref tout un système et c'est ce ministère qui fait cette gestion de la complexité. **Et aujourd'hui nous sommes le premier pays où deux constructeurs ont comme stratégie d'être les leaders mondiaux de véhicules électriques.**

C'est une illustration de propos, mais je la trouve assez exemplaire dans le nouveau fonctionnement.

Cela va également être vrai sur les voies d'eau. C'est à la fois le Canal Seine-Nord, mais c'est nécessairement aussi des réflexions sur la gestion des voies fluviales, des ports, la façon de faire de la gestion moderne avec nos partenaires, les collectivités.

Vous voyez bien que c'est un tout à chaque fois.

Alors en trois ans, si on revient aux données plus législatives, on aura fait ensemble 5 lois qui sont des monuments :

- la loi relative aux **OGM**.
- La loi relative à la responsabilité environnementale
- la loi dite **Grenelle I**.
- la loi dite **Grenelle II**.
- sans oublier la loi d'organisation et de régulation des transports ferroviaires.
- sans compter 70 mesures d'ordre fiscales.

Sur trois ans c'est un monument majeur :

- Record de **travail parlementaire** : **453 articles**, **350 h** de débat, **10 000 amendements** déposés, **13 passages** devant les deux assemblées.
- Record de **vitesse d'exécution** : 5 lois en 24 mois, + de 70 mesures de fiscalité écologique réparties sur 7 lois de finances,...
- Record de financements : **24 milliards d'euros déjà engagés** au titre des Grenelles sur la période **2009/2011** (sans compter les dépenses fiscales).
- Record de dispositions réglementaires: environ **200 décrets** + arrêtés, sans compter les ordonnances et les lois de ratification.

**Tout le monde y a évidemment contribué et la création de ce nouveau ministère était bien évidemment le préalable à tout ceci.**

Aujourd'hui, il s'est imposé au premier rang de la hiérarchie gouvernementale en raison de ses compétences, de sa vitesse d'adaptation, de sa perception des grands enjeux publics et de société, de son dévouement au service du public.

Je sais que cela a soulevé d'énormes difficultés, on en a parlé à chacune de nos réunions, on en parle à chaque fois que je vois des directions territoriales.

C'est une évidence, une mutation de cette ampleur là ne se fait pas d'une manière simple. Je sais que le contexte a été extrêmement rapide, voire bousculé, mais je crois qu'il fallait le faire à cette vitesse là parce que cela n'aurait pas réduit la difficulté de l'allonger dans le temps. Je le pense sincèrement.

**Mais cela veut dire qu'il n'est pas interdit de se poser et de regarder maintenant comment faire, mais cela j'y reviendrai à la fin.**

**Les agents du ministère sont de grands professionnels** et je suis à chaque fois impressionné par leur professionnalisme et leur engagement de tous les jours comme dans les cas exceptionnels.

Quand je pense à Xynthia, je ne parle pas seulement de l'instant et des équipes de sécurité civile. Mais il a été demandé aux agents de ce ministère des analyses dans tous les sens, des analyses de risque, d'objectivisation d'une situation où l'objectivité est un ennemi absolu puisque chacun a, à la fois, une émotion forte et des enjeux qui sont contradictoires. Mais on l'a vu dans le Var, on le voit sur le plan digue, sur les PPRI, il y a un engagement qui est tout à fait majeur.

Je terminerai ce propos liminaire en réaffirmant **l'importance que j'accorde à la qualité du dialogue social et aux perspectives offertes par les nouvelles dispositions qui viennent d'être votées par le parlement.**

Je suivrai évidemment avec attention tous les nombreux scrutins qui vont se dérouler en octobre et novembre. Je ne doute pas qu'ils recueilleront, comme les précédents, des taux de participation importants qui souligneront la

confiance des personnels dans ses représentants et dans ses instances. C'est absolument indispensable.

Au-delà de ces échéances essentielles pour la vie démocratique de notre ministère, l'adoption de la **“loi relative à la rénovation du dialogue social” est une étape décisive** dans la conduite du dialogue social dans la fonction publique. En favorisant la négociation et en confortant le rôle des instances consultatives, **elle va permettre de renforcer la dynamique de nos échanges et les rendre encore plus constructifs.**

Une des dispositions de cette loi va d'ailleurs tous nous mobiliser le 20 octobre 2011, date à laquelle l'ensemble des calendriers seront harmonisés pour procéder à l'élection de la totalité des instances, y compris celle à laquelle nous participons aujourd'hui.



J'en arrive maintenant aux grands chantiers que doit conduire le ministère, à **commencer par le Grenelle et ses différentes déclinaisons.**

Comme vous le savez, la Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 a été adoptée en Comité interministériel de développement durable, par l'ensemble des membres du gouvernement, le 27 juillet dernier. **Ce qui en fait sa particularité et sa force, c'est que chaque mot, chaque choix stratégique a fait l'objet de débats nourris avant de faire consensus parmi les partenaires.**

Cette stratégie pose les bases d'un mode de développement durable organisé autour d'une économie verte et équitable. Structurée en **9 défis**

**clés**, elle dessine les voies d'une **économie à la fois sobre en ressources naturelles** (énergie, matières premières, eau, espace, biodiversité..), **décarbonée, plus juste et plus solidaire.**

La transition vers une économie verte nécessite **une évolution de tous les emplois ainsi que des formations adaptées** pour intégrer les nouveaux gestes, les nouvelles organisations et les nouvelles technologies associés à la sobriété et à la lutte contre le changement climatique. Tous les secteurs économiques (agriculture, industrie, services) et tous les acteurs de la nation (entreprises, associations, syndicats, collectivités territoriales, administrations, établissements publics, citoyens, ...) sont concernés.

Construire cette nouvelle **économie verte** revient aussi à construire **des filières vertes : 18 filières à fort potentiel de croissance et d'emploi ont déjà été identifiées** et d'autres sujets sont explorés comme le stockage de l'énergie, le captage ou capture, les énergies solaires, éoliennes et marines, les biocarburants, l'optimisation des procédés industriels, etc.

Fin 2010, c'est à dire dans deux mois même pas, des plans d'action seront proposés pour chacune d'entre elles et les premières actions devraient être mises en place en 2011.

Un mot de la stratégie nationale des engagements des autres ministères. Vous savez que nous avons obtenu dans le Grenelle qu'il y ait une petite cagnotte qui serve à évaluer l'engagement des ministères avec une restitution de 500 millions. Il y a un système de bonus-malus pour chacun d'entre eux, en fonction de critères comme : "est-ce que vous avez fait un bilan carbone, le papier etc.." ; et bien ce système fonctionne. On est d'ailleurs bien placé et il se trouve que c'est nous qui avons récupéré le plus de sous, c'est très bien.

Mais, au delà de ça, cela veut dire qu'il n'y a pas que nous. C'est l'ensemble des machines publiques qui se sont mises en mouvement. C'est toujours réconfortant. Ça fait partie des choses importantes dont on ne parle jamais, alors que c'est la vraie vie celle-là.

La montée en puissance des technologies vertes s'est traduite récemment par **la labellisation par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire de 6 nouveaux pôles de compétitivité dans le domaine des écotecnologies**. L'eau (3 pôles, dont un à vocation mondiale), le traitement et la valorisation des déchets, le captage et la valorisation du CO2 et plus globalement l'utilisation du sous sol pour des applications énergétiques et de stockage et le bâtiment à énergie positive constituent les thématiques au cœur de l'activité des six pôles.

Alors, on a développé, vous le savez, une stratégie de développement des énergies renouvelables en agissant à la fois sur les tarifs de rachat, sur la fiscalité, sur des simplifications pour se raccorder, enfin je ne rentre pas dans les détails. Ça fonctionne et on gère plutôt de la surchauffe. 600% en deux ans sur le photovoltaïque, 93% sur l'éolien, 43% sur la géothermie, etc.

On va lancer dans quinze jours les appels à projet sur les éoliennes en mer sur le programme de six gigawatt, la première tranche étant de 3 gigawatts. En fait notre problème c'est de transformer ça en filière d'emplois, en filières professionnelles, et ce n'est pas évident sur des secteurs où nous avons été inexistants sur le marché domestique depuis 30 ans. Ça fait partie des priorités.



Sur la partie des énergies renouvelables, on a :

- l'approfondissement de l'identification des métiers, diplômes et formations qui doivent évoluer en lien avec les énergies renouvelables (dont la formation des formateurs et enseignants),
- la définition d'un plan d'adaptation des compétences,
- le renforcement de la qualité d'exécution des travaux liés aux énergies renouvelables,
- l'identification des besoins liés à la formation des architectes.

Nous avons également lancé, avec Valérie Létard, le **Pacte de solidarité écologique**, autour de trois chantiers stratégiques :

- les emplois liés à la croissance verte ;
- le logement et la lutte contre la précarité énergétique dotés de 500 millions d'euros dans le grand emprunt ;
- un accès équitable aux **services essentiels** et aux biens de consommation durables sur l'ensemble du territoire.

**Le Pacte de solidarité est le volet social ou solidaire du Grenelle. Des signes forts du Pacte ont déjà été donnés et des mesures sont déjà visibles.**

**Le Grenelle de l'environnement** a aussi prévu l'élaboration d'un **schéma national des infrastructures de transport**, non pas un SIAT, non pas une liste de projets, mais une véritable stratégie. C'est toujours très difficile quand on parle de ces sujets là, à sortir du concept de "l'État décide des projets". Non, c'est une stratégie nationale des transports vers le transfert modal, à l'horizon des 25 prochaines années.

Ce document, qui a été fait par la maison, c'est beaucoup d'éléments de nature qualitative sur l'amélioration des systèmes existants, l'amélioration de la gestion des systèmes, leur "inter-europabilité". Cela veut dire qu'il faut aller trouver les points de fragilité et les points de faiblesse, faire en sorte que les décisions soient prises collectivement et non pas avoir RFF qui rend un avis, la SNCF un autre, l'État un troisième et la Région un quatrième parce qu'elle finance, etc.

Mais vous connaissez tout ça avec des stop and go insupportables, le tout dans une vision d'économie d'énergie, de réduction du CO2, de respect de la biodiversité et avec une amélioration globale de la sécurité.

Donc, voilà, c'est à la lecture de ces critères que dorénavant nous fonctionnerons. On est en concertation, j'étais hier à la commission des affaires économiques du Sénat, c'est toujours très difficile et pourtant c'est véritablement une stratégie et non un arrêté de programmes hiérarchisés.

**Le Grenelle de l'Environnement a également permis de relancer le transport fluvial.** Dans ce cadre, l'établissement public VNF et les services de l'Etat se sont engagés dans l'élaboration d'un nouveau contrat de performance qui devra permettre de porter le projet pour la voie d'eau, dont les grandes lignes vous ont déjà été présentées.

Ce projet poursuit l'objectif essentiel d'augmenter la part du transport fluvial. Il repose sur un programme d'investissement important, pour développer, sécuriser et moderniser le réseau. Il tend aussi à doter l'établissement de ressources nouvelles et à lui donner les moyens d'action nécessaires.

J'ai demandé l'organisation d'une large concertation avec les organisations syndicales, pour échanger sur ce projet, dans toutes ses dimensions, donc en regardant aussi les questions relatives à l'organisation et aux personnels.

Il est indispensable qu'à ce stade les points de vigilance et les attentes des personnels soient précisés et pris en compte. Ce n'est qu'à l'issue de cette concertation que des orientations seront prises, pour permettre la finalisation du contrat de performance.

En 2010, le ministère, a été fortement mobilisé par la gestion de crises et de leurs conséquences, mais il s'est aussi mobilisé pour renforcer la **politique de prévention des risques**.

**La transposition de la directive inondations, qui a été votée dans la loi Grenelle 2**, nous donne désormais un cadre pour définir à la fois des objectifs et des stratégies concrètes au niveau national et dans les territoires.

Par ailleurs, j'ai présenté récemment en Conseil des Ministres un projet de plan de prévention, ou plus exactement c'est Chantal Jouanno qui l'a présenté. Il définit dès maintenant des pistes d'action pour améliorer la prévention des risques de submersion marine sur le littoral, pour renforcer la prévention des crues rapides et enfin pour renforcer sur tout le territoire les ouvrages de protection, en particulier les digues.

**Il s'agit bien d'un plan global et pas d'un simple plan digues**, car, et c'est essentiel, la consolidation des digues ne peut se concevoir que dans une approche globale de la prévention, alliant aménagement, urbanisme, organisation de l'alerte, information des populations, etc.

Depuis mi-juillet, ce plan est soumis à une très large concertation, qui durera jusqu'à la fin de ce mois. En ce qui concerne les moyens et l'organisation du ministère, j'ai souhaité joindre les actes aux paroles :

- ce plan sera doté de 500 M€ sur 2011-2016, en particulier grâce à la mobilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit fonds Barnier. Cela permettra de **doubler l'effort financier consacré aux digues par rapport à la période actuelle** ;
- les moyens budgétaires du programme "prévention des risques", sur le volet risques naturels, sont maintenus et même augmentés, sans que le fonds Barnier ne s'y substitue ;
- ainsi, **les crédits consacrés à la prévision des inondations, passent de 15 M€ à plus de 18 M€ par an** pour permettre en particulier de soutenir les actions et les investissements de Météo France afin d'améliorer la couverture radar et pour soutenir les actions des services de prévision des crues ;
- j'ai demandé à la DGPR de créer en son sein une Mission Plan de prévention des submersions marines et des crues rapides pour piloter la préparation et la mise en œuvre de ce plan, et animer le travail des DREAL et des DDTM, en lien étroit avec les préfets concernés ;
- j'ai aussi demandé à la DGPR, de redéployer les effectifs pour les augmenter ; je parle de ceux qui travaillent sur le contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques, où de l'ordre d'une dizaine de postes seront créés en 2011, après presque 40 créations sur 2009-2010. Ces services seront au 1<sup>er</sup> janvier 2011 réorganisés au sein des DREAL pour cette activité, réforme qui vous a été présentée en 2009 lors d'un CTPM ;

**Dans le secteur des transports**, vous connaissez la situation, l'année 2011 sera l'année de la grande vitesse avec la mise en service en fin d'année d'une première phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône ; avec la montée en puissance des travaux de la 2<sup>ème</sup> phase de la ligne à grande vitesse vers Strasbourg, engagés en 2010 ; avec le lancement des travaux de la ligne Tours-Bordeaux : je pense que l'accord de la maquette financière globale devrait être signé d'ici 15 jours ou trois semaines à Toulouse et le contrat de concession devrait intervenir avant Noël. C'est quand même un programme de 8 milliards. Enfin, c'est aussi la signature de deux contrats de partenariat attendue en 2011 pour la ligne Bretagne-Pays de la Loire et le contournement de Nîmes et Montpellier. **Ces 5 opérations représentent au total près de 850 km de lignes nouvelles, c'est à dire un tiers de plus que l'existant.**

Nous financerons ces travaux grâce, notamment, aux moyens de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France que nous avons dotée de ressources pour les 3 prochaines années et qui bénéficiera, surtout dès 2012, de la nouvelle "éco-redevance" sur les poids lourds. Ce projet est maintenant bien avancé.

**Le logement est l'une des autres politiques majeures du ministère** : cette politique a connu une transformation en profondeur qui a nécessairement conduit les services à changer d'approche.

Avec la loi sur le droit au logement opposable, l'État a désormais une obligation de résultat : il doit proposer un logement à toute personne dont la situation est déclarée prioritaire et urgente par la commission de médiation.

La politique du logement, qui a longtemps fonctionné sous forme de guichet, est de plus en plus contractuelle : contractuelle avec les collectivités locales

dans le cadre des délégations de compétences que nous avons lancées en 2005- 2006 avec Marc-Philippe Daubresse, contractuelle avec les bailleurs dans le cadre des Conventions d'Utilité Sociale, contractuelle avec l'ensemble des partenaires dans le cadre de l'ANRU.

C'est un programme qui continue de se dérouler normalement. C'est quand même un programme de 40 milliards qui est piloté par cette maison. Et ce que l'on peut en dire, au deux tiers de son exécution, c'est que là où la situation du quartier n'était pas submergeante par rapport à la ville, ou l'agglomération support, c'est une vraie réussite. C'est vrai pour l'essentiel du territoire, hors Ile de France. En revanche, là où le problème est quasiment de la taille de la ville support et quand il y a plusieurs problèmes les uns à coté des autres, et bien c'est extrêmement difficile et je pense que le programme de rénovation urbaine lui-même n'y suffit pas.

C'est vrai pour l'essentiel en Seine-Saint-Denis, sur quelques territoires dans l'Essonne, un peu le Val d'Oise et un tout petit peu le Val de Marne. Et on voit bien, quand l'action publique doit faire des choses très importantes en Ile de France, que c'est vraiment toujours différent. Ça pose d'ailleurs question sur l'action publique. Je pense qu'on ne peut pas, sur des sujets de cette nature là en Ile de France, rester dans le droit commun. Les problématiques d'Ile de France sont toujours beaucoup plus compliquées.

Nous sommes clairement passés d'une politique du logement social à une politique du logement qui va de l'hébergement à l'accession à la propriété en passant par toutes les étapes du parcours résidentiel.

**Cette transformation a et aura nécessairement un impact sur les missions des services qui devront avoir une appréhension plus globale des problématiques, par exemple, à l'échelle d'un quartier, d'un bassin**

**de vie ou d'un territoire.**

**Ils devront aussi être dans une posture de négociateurs de haut niveau,** et pas uniquement d'instructeur, d'une demande de financement, qu'il s'agisse du parc privé aidé par l'ANAH ou du parc social.

Cette mutation est en marche, nous devons la poursuivre tout en continuant à mettre en œuvre les politiques publiques, c'est à dire :

- financer le logement social (et nous avons atteint des records l'an passé avec 120.000 logements locatifs sociaux financés) ; je rappelle que quand moi j'ai pris en charge, en 2003, on était à 38 000, nous avons donc produit de la croissance dans ce domaine.

- et puis on a un énorme sujet qui est de faire connaître aux acteurs de tous ces filières là tous les outils du Grenelle Bâtiment, qui sont considérables.



**J'en viens maintenant au budget 2011 proprement dit.**

Un budget 2011 qui reflète une **exigence très forte de responsabilité et de solidarité** : je rappelle que nous avons réduit de 5% nos dépenses de fonctionnement afin de préserver les investissements du Grenelle Environnement.

**Globalement, tous moyens confondus, le budget du ministère reste en 2011 au même niveau qu'en 2010 : 27,3 Mds €. Il n'y a donc pas réduction mais au contraire maintien de nos moyens.**

Ce budget se répartit en : 7,7 Mds € pour les transports, 1,5 Mds € pour

l'écologie, 7,5 Mds € pour le logement et l'hébergement, 1,3 Mds € pour la recherche et 6,5 Mds € pour les retraites et les régimes sociaux.

Le grand emprunt, avec 7,5 Mds € consacrés aux politiques du ministère, va nous permettre de démultiplier nos efforts.

Comme vous pouvez le constater, **nos priorités sont respectées** : le Grenelle 2011 sera au niveau du Grenelle 2010, niveau historiquement élevé et nous faisons un effort sans précédent en matière de recherche en mobilisant les fonds du grand emprunt pour les investissements d'avenir, y compris quand ils sont dans la catégorie du ministère de la Recherche qui chapeaute bien entendu la mission.

Les transports : on en a parlé, je rappelle qu'indépendamment des lignes à grande vitesse, on est engagé dans un processus puissant dans les agglomérations pour les TCSP, les sites propres. Le premier appel à projet Grenelle a été spectaculaire puisqu'un peu moins de quarante agglomérations ont répondu pour cinquante neuf projets et pour 350 Km de travaux à faire dans les trois ans, ce qui équivaut à plus que ce qu'on a fait les 34 dernières années, puisque que TCSP France hors métro parisien c'est 329 Km. Donc le pari du "fois cinq en treize ans", il va être atteint, on va être en "fois trois en six ans". Et puis, on a le lancement du projet Canal Seine-Nord que j'espère pouvoir officialiser avant la fin de l'année.

La protection de la biodiversité, la prévention des risques sont des enjeux majeurs auxquels nous répondons à la fois sur le budget de l'État et sur ceux des opérateurs comme l'ADEME, qui voit ses moyens progresser à 500 M€.

En matière d'hébergement, un effort complémentaire de 90 M€



accompagnera le grand chantier de modernisation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans domicile, engagé avec l'ensemble des associations partenaires.

**Afin d'associer tous les agents à la démarche de transformation du ministère** et pour les accompagner, **j'ai obtenu** dans le cadre de la négociation du PLF 2011 **les mesures suivantes** :

- un retour catégoriel fixé pour 2011 à 24 M€ qui permettra notamment de poursuivre le rapprochement indemnitaire avec le ministère de l'agriculture pour les filières administratives et techniques et les mesures en faveur de la filière exploitation dans le cadre des protocoles ;
- une enveloppe de 10 M€, au titre de l'accompagnement des restructurations au sein du MEEDDM ;
- dans la continuité des travaux menés par le Secrétariat général, une enveloppe de 6 M€ est prévue pour le dispositif d'extension de la rémunération des heures supplémentaires.



Aujourd'hui où en sommes-nous de notre organisation dans notre riche histoire?

**L'organisation du ministère sur les territoires** a désormais pris forme avec, en métropole, des directions régionales unifiées, les DREAL, qui sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, pleinement opérationnelles et qui sont devenues des acteurs incontournables de notre ministère.

En concentrant 63 anciennes directions, les DREAL sont, sans nul doute, le

plus bel exemple de simplification administrative. Elles sont également un puissant gage de légitimité et de crédibilité vis-à-vis de l'ensemble de nos partenaires, notamment ceux du développement durable.

Fers de lance des politiques du ministère, il s'agit désormais de consolider leur identité, d'y valoriser les cultures et les savoir-faire de chacun et de développer des valeurs communes symbolisant le cœur du ministère, l'identité de cette maison. La création et la montée en puissance des DREAL est une formidable réussite et je rends un hommage appuyé à tous ceux qui, quelle que soit la fonction, le grade ou le poste, l'ont permis.

En **Ile-de-France**, comme je vous l'avais annoncé, trois directions sectorielles ont été mises en place au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Ce sont les directions régionales et interdépartementales (DRI) :

- de l'équipement et de l'aménagement
- de l'environnement et de l'énergie
- de l'hébergement et du logement

Cette organisation spécifique a vocation à s'articuler avec le Grand Paris et à répondre aux enjeux de demain.

Je tiens à souligner le caractère novateur de la direction de l'hébergement et du logement qui a rassemblé les treize structures qui participaient à l'élaboration et la mise en place des politiques d'hébergement et de logement. Ce regroupement, unique en son genre, opère une simplification majeure dans un système complexe et nous permettra de disposer d'une organisation adaptée pour traiter une problématique qui est cruciale en Ile de France.

Au **niveau départemental**, la nouvelle organisation de l'État, décidée en juin 2008, s'est traduite par la mise en place en 1<sup>er</sup> janvier 2010, de deux ou trois directions départementales interministérielles (DDI) par département. La création de ces nouveaux services est une évolution majeure.

Bien qu'elles ne soient plus formellement directement rattachées à notre ministère, ces directions départementales portent l'ensemble de nos politiques et le font extrêmement bien, il n'y a pas de difficultés fonctionnelles.

**Il convient certes de se donner le temps d'apprendre à travailler dans ce nouveau contexte pour ajuster nos modes de fonctionnement entre les trois niveaux - central, régional, départemental - mais je suis convaincu que ce calage est désormais en très bonne voie.**

J'ai demandé à Jean-François MONTEILS de se déplacer, sur le terrain, pour visiter chaque DREAL, pour voir les DDT, soit au siège de la région, soit même dans les départements. Il a commencé ! C'est un tour de France qui a tout d'une gageure, quand on mesure par ailleurs la charge et les contraintes, mais c'est, - j'en suis absolument convaincu -, particulièrement nécessaire en ce moment.

Je rappelle que nous en avons pris l'engagement collectivement, oui les mutations sont très, très rapides, mais oui chaque cas particulier est un cas vital.

J'en viens maintenant à la **réorganisation des services déconcentrés de la**

**mer**, et vous savez combien la mer et ses enjeux de protection et de sauvegarde me tiennent à cœur.

Je reste absolument convaincu que la mer et les océans seront, avec les richesses africaines, les sujets des vingt ans qui viennent. La mer et les océans c'est à la fois un univers de grande fragilité et c'est en même temps toutes les richesses du globe. On devrait d'ailleurs l'appeler la planète mer. On a un certains nombre d'outils, mais au fond, ce n'est pas à la hauteur des enjeux.

On a des énergies marines, de la biodiversité, des capacités de santé, c'est phénoménal ! On a fait le Grenelle de la Mer, mais on tâtonne encore un peu. Mais il faut que l'on avance et il nous faut des outils de pilotage cohérents, visibles et renforcés.

J'ai été content de constater que, dans la plus grande discrétion, nous avons réussi à regrouper autour du concept des gardes-côtes à la française, l'ensemble des services de l'État. Voilà, ça c'est fait sans bruit, dans le respect de chacun, Gendarmerie Maritime, nos propres équipes, pour avoir un système opérationnel commun qui est installé à l'Hôtel de la Marine, et qui fonctionne vraiment très bien. Alors on n'est pas du tout dans la fusion des corps, c'est d'une autre nature, c'est pas du tout les mêmes fonctions, il y a des fonctions militaires, d'autres qui ne le sont pas. Mais il y a une information commune, la mise en place d'une stratégie commune et la mobilisation de l'ensemble des moyens communs en cas d'intervention rapide.

Je me réjouis aussi de la mise en place, en février 2010, de **quatre directions interrégionales de la mer (DIRM)**, résultat de la fusion des anciennes directions régionales des affaires maritimes et de l'intégration des parties des services départementaux chargés de signalisation maritime et de

la gestion des centres POLMAR. Je leur ai confié une mission de coordination de tous les services qui mettent en œuvre des actions de l'État dans le domaine de la mer et du littoral.

Par ailleurs, des directions départementales des territoires et de la mer ont été créées dans 26 départements du littoral ; dans les 21 départements où l'activité maritime est la plus importante, ces directions comprennent une délégation à la mer et au littoral qui met en œuvre les mesures de proximité des affaires maritimes.

**Outre-mer**, le chantier de l'organisation des services est également bien engagé avec la création de Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement, prévue en janvier 2011. Ces directions regrouperont les fonctions départementales et régionales, résultat de la fusion entre les DDE, les DIREN et les DRIRE, et y seront également associées des directions de la mer.

La réorganisation de **l'ingénierie aéroportuaire** est entrée dans une phase de finalisation. Entamée en 2007, mais véritablement lancée en 2009, elle deviendra effective elle aussi en janvier 2011, tant dans son volet civil que militaire. Elle permettra de décroiser les organisations de notre ministère et celles du ministère de la Défense. Elle sera aussi l'occasion de renforcer le service national d'ingénierie aéroportuaire, qui accueillera 250 agents, et ainsi conforter un pôle de haut niveau.

Le transfert des **parcs de l'Équipement** arrive maintenant à son terme.

67 parcs seront transférés en janvier 2011, après 31 parcs transférés en janvier 2010. Ce transfert est majeur tant pour le ministère que pour les

collectivités territoriales car ce sont près de 5000 agents, dont une très grande partie d'OPA, qui seront réaffectés dans les conseils généraux.

Je salue ici le travail considérable mené par les DDT, avec les personnels des parcs, pour faire aboutir ce projet ambitieux puisqu'au final, seuls 3 départements vont recourir à un arrêté de transfert, tous les autres ayant abouti par la voie de la convention, donc de la négociation.

**Il reste encore à régler des dispositions majeures pour la gestion des agents transférés**, notamment la finalisation du décret d'intégration dans les corps de la fonction publique territoriale.

**Je sais que les services du ministère y travaillent intensément, en pleine concertation, et je leur ai demandé d'aboutir rapidement.**



Comme vous le savez, de nouvelles réformes pluriannuelles pour la période 2011-2013 ont été décidées lors du quatrième conseil de modernisation des politiques publiques.

**Pour le ministère, le CMPP a arrêté 28 mesures estampillées RGPP.** Ces décisions qui permettront au ministère de contribuer à la feuille de route fixée par le Président de la République du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, nous ont amené à procéder à un examen méthodique de nos modes d'organisation, de nos processus de travail, de nos politiques publiques et de leur mise en œuvre.

Au-delà des efforts qu'elle nous demande à tous, **la RGPP doit aussi être une opportunité pour accomplir les évolutions** auxquelles le MEEDDM aurait eu, de toute façon, à faire face. L'objectif est bien, dans un contexte où les missions évoluent, de s'adapter et de rendre plus efficaces les

interventions publiques pour donner corps aux engagements des Grenelle.

La modernisation du ministère, qui doit être un atout aussi pour ses agents, passe aujourd'hui par un certain nombre de mesures RGPP qui :

- s'inscrivent dans la **cohérence ministérielle** ; je me suis d'ailleurs opposé à celles qui n'étaient pas en cohérence avec la construction du ministère, comme par exemple la création d'un opérateur national routier ;
- confirment notre orientation fondamentale autour de **l'enjeu du développement durable**, inscrivant ainsi l'action de ses agents dans ce qui est une priorité croissante dans l'esprit des français ;
- permettent d'accroître l'efficacité du travail. J'ai ainsi veillé à ce que l'on mette l'accent sur la performance des services et des opérateurs, ainsi que sur la simplification des procédures pour les usagers.

**Certaines de ces mesures ne sont pas nouvelles. Il en va de même pour les mesures de rationalisation et d'optimisation des structures.**

Ainsi il a été décidé de poursuivre l'effort engagé en matière de gains d'efficacité dans l'organisation de l'administration centrale et dans la rationalisation des fonctions support dans les services déconcentrés.

La direction générale de l'aviation civile (DGAC) participe pleinement à ces objectifs par l'amélioration de sa performance et en s'inscrivant dans un contexte de fortes évolutions de la régulation aérienne.

La modernisation du réseau de transport fluvial sera également poursuivie, avec l'adaptation des niveaux de services aux nouveaux enjeux. Je sais que les réunions de concertation avec vos représentants ont débuté et vont se poursuivre dans les semaines qui viennent sous l'égide du directeur des

infrastructures de transport et en présence du directeur général de VNF. L'objectif est que le contenu de la réforme soit formalisé dans le contrat d'objectifs et de performance 2010-2013 entre l'État et VNF.

**D'autres mesures ont été décidées pour réorienter l'action du ministère sur ses missions prioritaires.**

La simplification des procédures concernera également les **autorisations du droit des sols**. Dans le prolongement de la réforme engagée depuis 2007, une nouvelle étape sera franchie, notamment avec la simplification et la dématérialisation des procédures d'application du droit des sols et la dématérialisation des déclarations d'urbanisme liées aux travaux.

Les agents concernés se désengageront progressivement des **commissions départementales de sécurité**, redéployés en partie vers les missions prioritaires d'accessibilité des bâtiments recevant du public, lesquelles se sont accrues avec la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Tel est également le cas de la simplification de la **réglementation relative aux ouvrages d'électricité** visant à responsabiliser davantage les exploitants et permettre aux agents du ministère de se concentrer sur l'instruction des projets de grande envergure.

De même le réseau scientifique et technique, qui a une responsabilité majeure à assurer pour apporter le soutien scientifique, technique et méthodologique et la capacité d'expertise nécessaires à la mise en œuvre de la SNDD, doit être renforcé.

C'est pour cela qu'un travail important est en cours sur les CÉTÉ pour les



repositionner sur les champs d'action prioritaires du ministère et revoir leurs modes d'intervention. Les objectifs auxquels doit répondre leur réforme sont nombreux : réorientation de l'activité, consolidation de l'expertise, pilotage scientifique, interventions pour le compte de tiers, etc.

Comme vous le savez, le dialogue est engagé avec vos organisations syndicales pour définir le meilleur projet pour les CÉTÉ. Cette réflexion s'intègre dans le cadre plus large du réseau scientifique et technique.

Je tiens à saluer l'engagement des agents de ces structures, ainsi que ceux des directions d'administration centrale concernées dans ce projet ambitieux et difficile.

Bien entendu, les conditions de mise en œuvre de ces différents chantiers feront l'objet d'une étroite concertation avec vos organisations.



Pour épauler ces évolutions, nous avons besoin d'une **politique des ressources humaines** ambitieuse, dynamique, volontaire qui réponde aux attentes des agents et aux besoins des services.

Une des premières missions de la fonction RH est d'accompagner au plus près les agents et de leur donner les moyens d'exercer leur activité professionnelle dans les meilleures conditions possibles.

Dans un contexte de réorganisation de services, de mutualisation des fonctions support, d'émergence de métiers nouveaux en particulier ceux liés au Grenelle, certains agents vont connaître des changements professionnels. A cet effet, les services formation ont mis en place des dispositifs d'acquisition de compétences pour accompagner les réorientations professionnelles.

Cet accompagnement exige la mobilisation de tous pour bien définir les besoins prévisionnels en ressources humaines du ministère. Je me félicite à cet égard du lancement du projet d'envergure "**Perspectives RH 2013**", on peut peut-être réfléchir au-delà, qui permettra au ministère de définir son plan d'actions de gestion des ressources humaines pour les prochaines années. Il s'agit d'élargir et d'enrichir les parcours professionnels des agents et de mieux les orienter vers les nouveaux besoins du ministère.

Il s'agit également de travailler sur leurs besoins en compétences et de leur offrir des formations adaptées.

**Je suis également particulièrement attentif, vous le savez, à la question de la pénibilité** qui se pose tout particulièrement pour certains personnels. Je suis heureux de la présentation, dans le PLF 2011, d'un dispositif de cessation anticipée d'activité pour des agents ayant travaillé en contact direct avec l'amiante dans certains établissements. **Je sais que ce dispositif ne répond pas à toutes vos revendications, mais c'est une avancée et il a fallu pour cela surmonter de nombreuses oppositions.**

**Je constate également qu'en matière de travail isolé** des progrès sont en cours pour mettre en place une analyse systématique des risques liés à certaines situations de travail dans les directions interrégionales des routes en période de viabilité hivernale. Merci de votre participation constructive sur la définition d'un dispositif cohérent, structuré, juste et efficace. Cette approche est une approche responsable, qui a vocation à être élargie à d'autres domaines du ministère.

**Je ne méconnais pas non plus les risques psychosociaux et les difficultés liées aux réorganisations** et je partage avec vous la volonté de faire mieux pour prévenir ces risques.

Il faut poursuivre la mise en œuvre du plan de prévention des gestes suicidaires mais il faut aller au-delà et je demande qu'on s'engage plus fortement encore dans une démarche de prévention des risques psychosociaux en s'appuyant sur les travaux qui vont être conduits dans le cadre du comité central d'hygiène et sécurité.

**Une politique de ressources humaines c'est aussi une politique ambitieuse en termes de rémunération et de fusion des corps.**

La mise en place de **la prime de fonction et de résultat** permet de définir un cadre de référence homogène, de reconnaître les efforts de chacun en prenant en compte la spécificité des fonctions et les résultats obtenus.

Cette nouvelle prime, qui s'applique dès cette année aux emplois de direction et aux fonctionnaires de la filière administrative de catégorie A, a vocation à s'étendre à d'autres catégories d'agents de notre ministère.

Parallèlement, un plan de **revalorisation des régimes indemnitaires** débuté en 2010 doit favoriser le renforcement des communautés de travail notamment au sein des DDI.

En ce qui concerne **le dossier de fusion des corps**, celle des techniciens supérieurs et des contrôleurs entre déjà dans une phase opérationnelle. Cette fusion, avec le rattachement en cours de la filière technique des contrôleurs des affaires maritimes, permettra le reclassement de tous les agents concernés dans le nouvel espace statutaire des catégories B. Vous connaissez déjà les premières propositions qui ont été mises sur la table et vous continuerez bien sûr à être associés au déroulement du projet, qui devrait s'achever à la mi-2011.

**La fusion du corps des ingénieurs** doit rassembler, comme je l'avais

demandé, les ingénieurs des TPE avec les ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'IGN et ceux des travaux météorologiques de Météo-France.

Nous avons convenu avec le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche, **de l'élargir aux ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement de ce ministère.** Ce choix est en cohérence avec la nouvelle configuration des services territoriaux de l'État et il offrira des ressources plus riches aux employeurs. Il ouvrira également de meilleures perspectives aux agents concernés. Ce chantier, rendu ainsi plus ambitieux encore, en est au stade du cahier des charges.

**J'ai demandé que les représentants de tous les personnels concernés soient réunis rapidement pour une présentation de ce dossier.**

A la demande du Premier ministre, d'autres projets suivront pour les corps de catégorie B administratifs, de contrôle et de sécurité, et au niveau ministériel ou interministériel pour les A administratifs. Ces projets, encore en cours de définition, et qui auront des calendriers différents, vous seront présentés prochainement.



J'ai déjà beaucoup parlé. Je voudrais quand même vous dire deux mots de la cohésion de ce ministère et de son périmètre qui est inédit et unique au monde. Ce périmètre est en lui-même une révolution, c'est en lui-même un **enjeu fondamental, sur lequel il ne faut rien lâcher.** C'est la somme et le creuset de nos contradictions.

Je vois bien qu'il y aura toutes les tentatives et toutes les bonnes

justifications pour essayer de ré-éclater tout ça. Je ne fais de procès à personne mais dans un rapport qui sera rendu public dans les tous prochains jours, on va nous expliquer que l'énergie doit être plus visible etc.

Mais non, c'est ce périmètre qui est le plus cohérent et c'est ça qui crée la vérité et la puissance de cette maison.

**Alors, au fond, il faut que nous travaillions notre cohésion et notre identité. L'identité et la cohésion de cette maison sont cruciales.**

Je sais que c'est difficile, oui, mais nous sommes la première ingénierie publique au monde ! C'est cela la réalité de cette maison.

Cela fait trois ans que ce ministère a été constitué.

**Je crois, Monsieur le Secrétaire général, qu'il faut que l'on fasse un point d'arrêt au cours du premier semestre 2011 sur la stratégie du ministère, ce qui a marché ce qui a moins bien marché et pourquoi. Il faut redéfinir un cap stratégique, sachant que l'on est moins sous la pression de l'évènement.**

Certes on est toujours sous la pression du quotidien, mais il faut voir ce que l'on a accompli en deux ans et demi. Mais je crois qu'il faut s'arrêter sur la redéfinition de notre stratégie car on est dans des conditions optimales pour le faire, techniques, technologiques, financières, budgétaires, les principales réorganisations territoriales ayant été faites. Je souhaite donc que l'on avance sur ce sujet.

**Je souhaite également que le chantier de l'harmonisation des situations individuelles, y compris sur le plan indemnitaire, soit la priorité du secrétariat général, même si ça peut bien sûr s'étaler dans le temps.**

**Je souhaite un plan de formation global ambitieux.**

**Je souhaite la mise en place de la fusion de corps de la fonction publique dans le respect de l'identité de chacun, on peut fusionner des corps mais on ne peut pas fusionner les métiers.** Cela peut se faire sans grande difficultés et c'est de cette façon qu'on restera attractif, c'est de cette façon que les filières d'excellence continueront à se développer. C'est notre cohésion intérieure.

**Cette cohésion, c'est aussi d'approfondir nos liens avec les services déconcentrés,** j'en ai dit un mot, j'ai déjà souligné le travail engagé par le secrétaire général.

**Il y avait une tradition qui avait du bon, il n'y a pas si longtemps. On appelait ça, les "4 fois 25".**

Quatre fois dans l'année, le quart des directions déconcentrées étaient réunies pour permettre des échanges productifs entre le terrain et la centrale. L'efficacité de la mise en œuvre des politiques publiques que nous portons, et le sentiment de partager cette ambition commune, autant de raisons qui me poussent aujourd'hui à demander au secrétaire général de réfléchir à la mise en place de réunions régulières avec le terrain.

Nous avons un outil formidable à notre disposition, c'est la réunion à distance de très haute définition et de très grande qualité. Il faut discuter avec le terrain en permanence et c'est beaucoup plus facile maintenant, qu'il y a 6 mois.

Donc, nouvelle stratégie du ministère à définir pour les 3 à 5 ans qui viennent. Je pense que l'on pourrait se fixer un cap pour juillet 2011. Je crois que si nous avons mis plus de temps dans notre mutation cela aurait été encore plus difficile. Je suis conscient de la pression occasionnée.

Je voudrais dire que ce ministère participe considérablement à la relance

économique de notre pays. **Ce sont dans nos secteurs que se fait aujourd'hui la relance et c'est dans notre ministère que se jouent les enjeux économiques et l'emploi des dix et vingt ans qui viennent.**

C'est également dans ce ministère que se joue la démonstration qu'un avenir soutenable pour les générations futures est possible dans les vieux pays occidentaux. Car au fond, tout le monde sait bien ce qu'il faut faire mais personne ne sait comment le faire. C'est ça, la vérité des grandes économies occidentales.

Pour conclure être à ce point en avance sur nos propres engagements du protocole de Kyoto, c'est formidable ! On va finir 2020 à -30, à -40% d'émission de gaz à effet de serres, c'est à dire que nous serons le premier pays occidental à – 3 tonnes. Ce n'est pas rien !

Pour conclure, je vous encourage à regarder ce que font nos amis Canadiens et vous verrez que notre pays est classé dans les premiers rangs mondiaux, **et l'action de notre ministère y participe fortement et de cela je suis très fier.**

Je vous remercie de votre attention.